

**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS**  
**VILLE DE EAST ANGUS**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 895 AINSI QUE SUR LA RÉOLUTION RELATIVE AU  
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2026-118**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné : Bruno Poulin

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement portant le numéro 895 et du projet de résolution relative au PPCMOI numéro 2026-118, tiendra une assemblée publique de consultation le *25 mai 2026* à compter de *13h30* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Ils se résument comme suit :

---

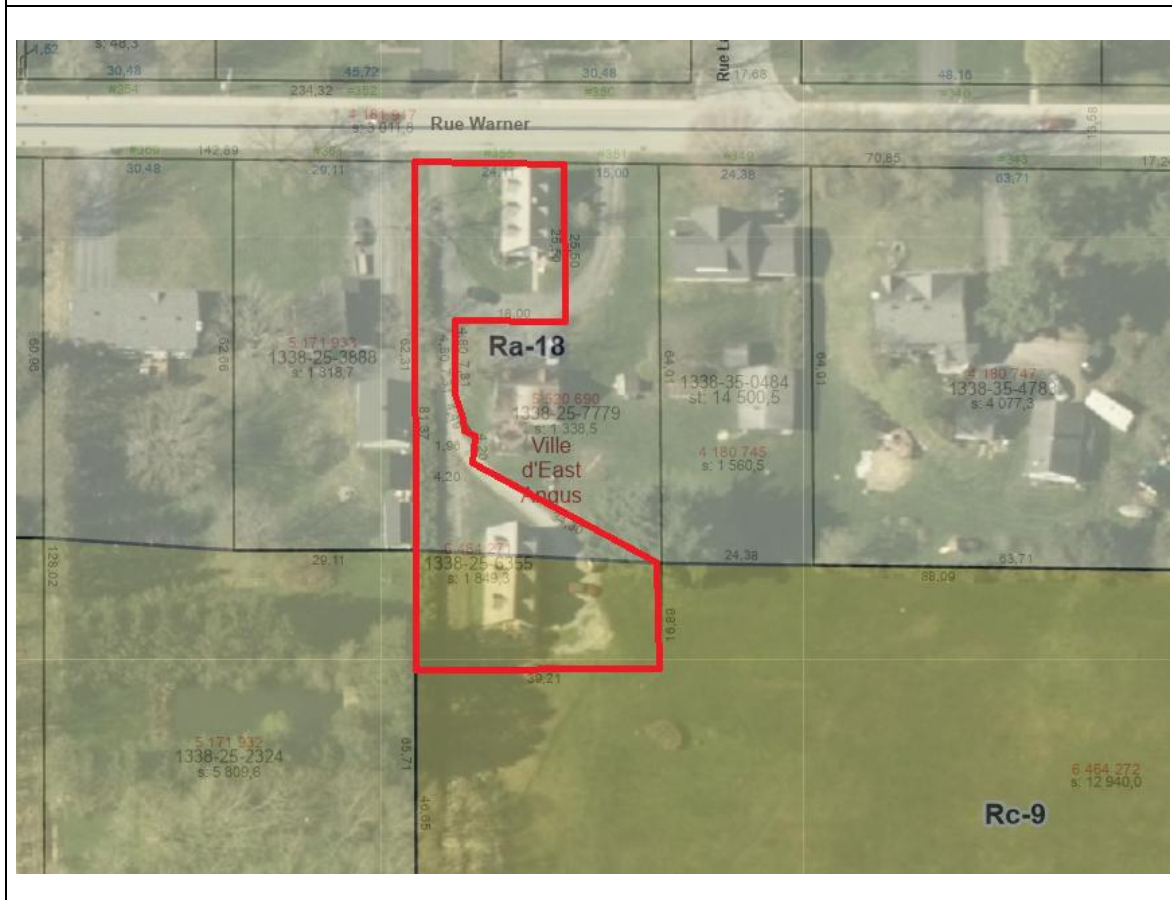
**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 895**

---

Le règlement numéro 895, modifiant le règlement de zonage numéro 745, vient apporter ces modifications :

- Intégrer le lot 6 464 271 dans la zone Ra-18;
- Définir quelle grille de spécification est applicable lorsqu'un lot est situé dans plus d'une zone;
- Autoriser l'aménagement d'une allée véhiculaire donnant accès à un garage attaché ou un garage privé intégré.

**Lot 6 464 271**



**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE  
LA RÉOLUTION RELATIVE AU PPCMOI NUMÉRO 2026-118**

Il a été convenu d'autoriser, pour le lot numéro 6 684 302, situé au 158, rue Saint-Hilaire, les éléments dérogatoires suivants :

- Autoriser une habitation multifamiliale de 10 logements sur un lot de 1319,7 m<sup>2</sup>;
- Autoriser que les portes d'entrée soient situées dans les cours latérales.



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et de résolution ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement soit disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, et le vendredi de 8 h à 12 h 15 ;

DONNÉ À EAST ANGUS, CE QUINZIÈME (15E) JOUR DU MOIS DE MAIN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).

**MARIE-PIER DUPUIS, CRHA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE**